



HAL
open science

“ Activer ” la participation et la délibération : une convergence entre expériences publiques et privées ?

Mathieu Brugidou, Arthur Jobert

► To cite this version:

Mathieu Brugidou, Arthur Jobert. “ Activer ” la participation et la délibération : une convergence entre expériences publiques et privées ?. 2021. halshs-03457595

HAL Id: halshs-03457595

<https://shs.hal.science/halshs-03457595>

Preprint submitted on 30 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

« Activer » la participation et la délibération : une convergence entre expériences publiques et privées ?

Résumé.

Face à ce qui a été vécu comme une crise de leur efficacité, les expériences de démocratie participative sont entrées dans un nouveau cycle visant à « optimiser » leur production. Cela se traduit par de nouvelles formes de constitution des publics (par exemple via le tirage au sort) et par « l'activation » de la participation. Il s'agit de « mettre au travail » les participants pour aboutir à des productions collectives. Cette communication décrit deux dispositifs, l'un public, « Le G400 », mis en place lors du débat public de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), l'autre privé, « Parlons Énergie » déployé à EDF à la même période. Ces deux cas illustrent une porosité nouvelle entre sphères de discussion publique et privé. La comparaison entre ces deux cas ouvre de nouveaux espaces de discussion entre les disciplines s'intéressant au travail et au politique.

Mots-clés : participation, management participatif, débat public, activation.

"Activating" participation and deliberation: a convergence between public and private experiences?

Abstract.

Confronted with what has been experienced as a crisis in their efficacy, participatory democracy experiences have entered a new cycle aimed at "optimizing" their production. This translates into new forms of public design. It is a matter of "putting the participants to work" in order to achieve collective productions. This communication describes two processes, one public, "The G400", set up during the public debate of the french energy policy planification, the other private, "Let's speak about energy" deployed at EDF at the same period. These two cases illustrate a new porosity between public and private spheres of discussion. The comparison between these two cases opens up new areas of discussion between disciplines interested in work and politics.

Keywords: participation, participative management, public debate, activation..

Mathieu Brugidou et Arthur Jobert
EDF R&D - Boulevard Gaspard Monge 91 120 Palaiseau – France
mathieu.brugidou@edf.fr, arthur.jobert@edf.fr

INTRODUCTION

Depuis le début des années 2010, on assiste à une résurgence des tensions autour des projets d'aménagement et surtout à une radicalisation de certains conflits, tels que celui, emblématique, de Notre-Dame-des-Landes. Un des moteurs de ces conflits semble être une certaine désillusion vis-à-vis des procédures de débat public et de concertation largement développées au cours des années 2000.

Le programme de la démocratie participative et de la participation aurait partiellement échoué ou se serait épuisé.

Le regain de la conflictualité – allant de pair avec un regain des critiques de la participation du public et de la concertation, va se traduire par une tentative d'« approfondissement » de ces processus comme l'illustrent les ordonnances Macron en Août 2016. Mais cet approfondissement n'est pas seulement réglementaire, il porte aussi sur la nature des dispositifs et ouvre un nouveau cycle « d'expérimentation démocratique » qui trouve son origine dans des aspirations et des initiatives citoyennes (Gis Participation démocratie, 2019) mais aussi dans des programmes institutionnels comme en témoigne l'actuelle conférence citoyenne pour le climat¹. Ces programmes institutionnels relèvent selon nous d'une double tentative de rationalisation (Weber, 1921) pour rendre ces dispositifs, à la fois, plus conformes à ce qui seraient les valeurs de la démocratie délibérative - comme l'atteste la volonté d'élargir le périmètre de ces normes² - mais aussi plus efficaces, au sens cette fois de la rationalité instrumentale. En particulier, ces expérimentations démocratiques peuvent être aussi décrites comme des dispositifs d'*activation* (Barbier, 2002), des publics et ce d'un double point de vue, participatif et délibératif :

- d'une part, des dispositifs comme les conférences de citoyens ou plus largement les assemblées citoyennes construisent en partie leur public (par exemple par tirage au sort), là où naguère des processus de concernement et des dynamiques sociopolitiques de mobilisation tentaient de constituer des publics,

- d'autre part, ces dispositifs « mettent au travail » (Dujarier, 2008) leur public, en intensifiant les dynamiques d'apprentissage et d'interaction, -qu'ils s'agissent de l'exposition à des expertises pluralistes, de processus d'idéation, de délibération

ou de vote - et en articulant, parfois de manière assez stricte, ces différentes séquences.

Cette tendance semble concerner aussi bien des espaces de discussion publique, lieux classiques dévolus au débat public, que des forums de discussion « fermés » relevant du monde de l'entreprise. Les entreprises, dans la lignée renouvelée du management participatif (Boltanski et Chiappello, 1999) s'adressent en effet de plus en plus à leurs parties prenantes internes en mobilisant des dispositifs et des outils qui paraissent proches de ceux mis en œuvre dans l'espace public – et ce d'autant plus que les consultants qui les proposent sont souvent les mêmes.

Dans cette perspective, cette communication se propose d'exposer deux types de dispositifs, l'un public, « Le G400 », mis en place lors du débat public de la PPE, l'autre privé, « Parlons Energie » déployé en interne à EDF à la même période. Nous proposerons en conclusion une première discussion de la confrontation de ces deux dispositifs à la lumière de la notion d'activité.

LE G400, « RATIONNALISER » LE DEBAT PUBLIC PPE

Le dispositif participatif du G400 mis en place lors du débat public sur la PPE a pour ambition de permettre « à des personnes non spécialistes de l'énergie de se prononcer, en toute indépendance, après avoir été régulièrement informés par la Commission, sur des aspects importants de la politique énergétique française ». En termes de design de délibération, il ressemble à un sondage délibératif (échantillon représentatif de taille statistiquement significative, succession de séquences d'information, de témoignages d'experts ou d'acteurs et délibération en petit groupe puis vote). Il s'en éloigne toutefois sur plusieurs points (Fishkin & Luskin, 2005), notamment par le sens donné à la sélection par tirage au sort des citoyens : les organisateurs accordent moins à l'aléa une vertu statistique de représentativité qu'une qualité, politique reprenant assez directement une argumentation du sociologue Yves Sintomer (Sintomer, 2011). Les personnes participant au G400 ont « été tirées au sort et sans former au sens strict du terme un panel représentatif, le groupe était très significatif de la pyramide des âges et des activités de la sociologie française »³. 15000 personnes ont été contactées pour réunir au final les 400 personnes : les modalités d'attrition⁴ à partir du tirage au sort initial mériteraient d'être

d'euros), droit d'initiative et fortes incitations à faire de la concertation préalable.

³ <https://ppe.debatpublic.fr/plein-succes-g400>

⁴ Perte par rapport à l'échantillon tiré au sort.

¹ <https://www.conventioncitoyennepourleclimat.fr/>

² Application aux plans et programmes, continuité, application à des projets plus modestes (« concertation en amont » à partir de 10 millions

analysées plus finement. Elles expliquent pour partie le caractère « significatif » et non pas représentatif au sens statistique du panel réuni.

Ceci explique sans doute la décision de ne pas interroger les participants avant et après, mais seulement après, s'écartant ainsi du dispositif de sondage délibératif, double interrogation destinée notamment à mettre en avant un écart normatif entre une opinion commune issue d'un public ordinaire et une opinion justifiée, informée et formée par la confrontation aux experts et par la délibération. De ce fait, le dispositif tire vers une maxi-conférence de citoyen ou s'inscrit dans la lignée des « assemblées de citoyens »⁵ dont la récente convention citoyenne pour le climat constitue un avatar. Un point important pour notre propos tient au fait que la discussion est organisée non pas seulement en fonction des enjeux du débat mais en suivant le questionnaire qui comporte 12 grandes questions (avec des sous questions) et son ordre. Les tables discutent donc de chacune des questions, et chacun peut de ce fait se « forger une conviction » : mais la question se pose de savoir s'il s'agit d'une délibération et d'un choix collectif ou si les avis tendent à converger (un effet bien connu des discussions de groupe, on cherche le consensus et on évite le conflit). Si bien que les avis exprimés sont en quelques sortes à mi-chemin de l'avis exprimé dans une conférence de citoyen – un avis collectif et argumenté – et de celui exprimé dans un sondage ou dans un referendum – un avis individuel et qui se résume à une prise de position, forgée dans son for intérieur, le sondage agrégeant les choix individuels. Chaque table est animée par un « garant », il ou elle introduit un point de discussion et passe au point suivant quand le point est instruit ou épuisé. Le garant ouvre et ferme ainsi les différentes sous-séquences du thème (30 minutes pour chaque thème) ce qui rythme et cadre de façon importante l'exploration des problèmes – le dispositif s'éloigne de la conférence de consensus ou du focus group de ce point de vue.

Le fait de suivre le questionnaire⁶ implique un ordre d'exploration des questions et tend à lier les réponses entre elles, or ça n'est pas indifférent, compte tenu de l'ordre proposé par le questionnaire.

Les discussions des thèmes, le rôle du garant et des observateurs.

Lors des discussions – session d'une demi-heure – des observateurs – dont l'un des auteurs – sont

autorisés à circuler entre les tables et à écouter plus ou moins longuement les débats. Ils ne doivent pas interagir avec les participants qui sont avertis de leurs présences et de leurs raisons d'être : « *Des observateurs indépendants pourront contrôler la qualité et l'objectivité des conditions du débat.* » (extrait de la lettre d'information n°4 de la CPDP (6 juin 2018). Ils sont en l'occurrence sans doute moins indépendants – comme l'atteste la présence d'un des auteurs - que pluralistes – émanant de différents secteurs de la société (par exemple une représentante de Green cross, Brice Lalonde ...) : « *10 observateurs (ONG, entreprises) pouvaient circuler de table en table et, en quelque sorte, « surveiller » les opérations.* »⁷ Les participants n'ignorent pas les observateurs (échanges de regards, de sourires et plus rarement de quelques mots) mais semblent les tolérer assez bien, même si le dispositif peut donner l'impression d'une forme de surveillance lâche – évoquant une salle d'examen, tant les participants sont studieux. La chaîne parlementaire filme les échanges aux tables parfois en s'installant à la place des participants à deux mètres des personnes filmées, accentuant cette impression d'observation, mais aussi de mise en scène de la démocratie. Cette surveillance comme cette captation témoignent de l'importance du travail effectué par les participants

Les participants ont pour beaucoup préparé la séance, amenant parfois des coupures de journaux, mettent à profit pour certains de longues heures de train pour étudier la documentation, la stabiloter etc.

L'observation montre que les garants, sélectionnés sur les listes de garants de la CNDP et briefés le matin sur leur rôle, ont compris et mis en œuvre parfois différemment celui-ci. Ainsi, certains n'hésitent pas à donner des informations sur la teneur des débats – sans donner leur avis du moins selon une observation, qui reste parcellaire bien que convergente avec d'autres observations. Beaucoup des garants sont en effet familiers du sujet (en tant que commissaire enquêteur, membre de CPDP ayant eu à connaître ces questions etc.). Ces apports d'informations sont par nature inégaux, mais sans doute difficilement évitables. On note des interventions beaucoup plus fortes et nombreuses de certains garants. De la même manière, certains prennent beaucoup de notes sur les échanges, d'autres moins. L'observation des discussions fait apparaître en outre les faits suivants :

- Le sérieux et l'application des participants

⁵ Landmore H. « « La convention citoyenne pour le climat pourrait préfigurer une nouvelle forme de démocratie », *Le Monde*, 10 février 2020.

⁶ Le questionnaire a été l'objet de critiques (par exemple : <https://ppe.debatpublic.fr/questionnaire-du-debat-contestable>).

⁷ <https://ppe.debatpublic.fr/plein-succes-g400>

- L'approfondissement des questions malgré un format d'une demi-heure contraignant
- La mobilisation d'anecdotes et d'expériences personnelles
- Les participants s'expriment de manière plus ou moins équilibrée selon les tables mais aussi selon les moments, certains garants choisissant de faire des tours de tables pour que chacun en un temps limité donne son avis
- Les discussions collectives semblent tenter de converger vers des positions communes : certaines animations et le déroulé de questions/thèmes accentuent ce trait (un garant : « On a pas tranché [cette question] » « On a toujours pas répondu à nos questions »⁸ ou « il nous reste cette question » attestant d'une instruction collective des thèmes qui tend à construire une opinion commune.
- Certains thèmes – notamment à la fin, signe peut être de lassitude – semblent moins susciter d'intérêt (« faut avoir envie de parler » un participant après la présentation du thème gouverner).

L'assimilation de l'activité de délibération des citoyens du G400 tirés au sort à un travail relève-t-elle seulement d'une métaphore ? On peut d'abord considérer que les citoyens sont ici conviés à accomplir des activités normalement dévolues à des professionnels de la politique (les représentants élus), activités (comme la délibération) qu'ils ne pratiquent habituellement pas avec la même intensité. Ils sont par ailleurs formés pour cela : d'une part, aux enjeux énergétiques et à leurs implications sociopolitiques multiples, d'autre part à un processus rationalisé de délibération (enchaînant une série de séquences d'activités différenciées) mais aussi à manipuler les artefacts (comme la zapette de vote) nécessaires à l'exécution de leurs tâches. Enfin, ils sont amenés à effectuer dans un ordre précis une série de tâches bien identifiées – s'informer, discuter, évaluer l'acceptabilité de mesures et voter à propos d'une série de questions, et ce, de manière coordonnée. Il faudrait noter par ailleurs que cette « mise au travail » n'est possible que grâce à un dispositif important comprenant notamment l'intervention de différents types de « professionnels » : consultants spécialisés dans la concertation, garants formés par la CNDP pour animer et régler les

discussions mais aussi professionnels de la politique (ici le président de l'Assemblée Nationale). Cet ensemble coordonné d'agents et d'activités s'insère bien dans un processus plus général de *production*, ici de la loi. L'exemple suivant montre qu'il peut aussi s'insérer dans un processus de production *économique*, celui d'une entreprise.

ACTIVER DES PUBLICS SALARIES DANS LE DEBAT : « PARLONS ENERGIES ».

Notre premier cas (G400) illustre une « mise au travail » (Dujarier, 2008) des citoyens à travers de nouvelles formes d'expérimentations démocratiques visant à une plus grande performance des activités délibératives. Les nouveaux dispositifs se veulent à la fois plus intensifs et créatifs (ils produisent plus de résultats, ces résultats sont évaluables), mais aussi plus extensifs (ils combinent la dynamique des mini-publics avec les grands nombres). Ces nouvelles normes et pratiques participatives circulent bien au-delà des frontières des institutions politiques et administratives comme on va le voir dans notre deuxième cas qui concerne une expérience au sein du groupe EDF.

Cette expérience précède d'un mois (février-juin 2018) le lancement du débat public PPE (mars-juin 2018) au sein duquel s'insère le G400 (juin 2018). Cependant cette expérience a clairement été pensée par anticipation des débats publics à venir sur l'énergie.

Elle se place à la croisée entre des formes de mobilisation du personnel, et des discussions sur l'avenir de l'entreprise et de ses métiers et sur l'activité des salariés et des formes de discussion publique des enjeux et des projets. Ce dispositif privé emprunte ainsi nombre des attributs et des objectifs d'un dispositif public (on retrouve ici l'idée de Bozeman, 2013, sur l'articulation entre *publicness* et *privateness* dans toutes les organisations). L'objectif du dispositif est lui aussi double : l'entreprise anticipe de nombreux débats publics à venir sur ses futurs projets et plus globalement sur les orientations de la politique énergétique. Elle ressent en même temps la nécessité de « libérer » la parole de ses salariés sur ces enjeux. Cette ouverture d'un espace de parole repose sur des objectifs classiques de cohésion et de mobilisation du personnel (la dimension de communication interne est donc largement présente) mais elle repose aussi sur un pari original : celui d'autoriser et de favoriser des débats internes sur les enjeux de l'entreprise. Le dispositif,

⁸ La garante rectifie et ajoute « c'est à vous [individuellement] de répondre ».

s'appuyant notamment sur des études préalables, prend en quelque sorte acte que ces débats traversent l'entreprise tout autant que la société. Il s'agit alors de proposer aux salariés un dispositif leur permettant de s'exprimer sur des sujets sur lesquels ils sont concernés personnellement et professionnellement. Mais cette proposition se doit d'être productive, elle doit produire des éléments susceptibles d'influer l'évolution de l'entreprise.

Cette délibération « solution orientée » (à l'instar du Grenelle, Boy & al., 2008) combine la volonté d'éviter le risque d'une « déception démocratique » (le sentiment de participer à des exercices vides) et celui, liée à l'idéologie managériale, de mettre constamment en scène la performance des processus de management.

L'objectif affiché du processus est donc « d'enrichir la stratégie d'EDF » en faisant émerger des propositions par des processus de dialogue et d'idéation.

Cet appel à la créativité participe à un objectif de mobilisation, l'objectif de cohésion impliquerait de partager des diagnostics et un discours.

Le dispositif proposé s'inspire largement de « bonnes pratiques » du monde de la participation publique, des spécialistes et des acteurs de ce milieu sont associés à la définition du projet (phase de préfiguration). Il est notamment retenu de ces bonnes pratiques :

- D'abord la nécessité d'une animation du dispositif,
- Puis l'idée d'une participation élargie au plus grand nombre tout en la favorisant par des petits groupes (mini publics plutôt que « grande messe », pour permettre la discussion),
- L'idée d'une combinaison de la participation en ligne (via une plateforme) et d'une participation en présentiel (par des ateliers).
- La garantie d'une valorisation des contributions : traçabilité des échanges, exploitation systématique, garantie par un tiers.
- L'engagement du management à expliciter la manière dont il prend en compte les contributions (principe de reddition).

A ces éléments classiques, l'entreprise va choisir d'ajouter une dimension d'animation « par les pairs » en créant une mission de « dialogueurs ». Ces salariés volontaires, sélectionnés par un jury interne et formés pendant deux jours vont être chargés d'animer le dispositif de discussion. Ils vont aussi constituer le vivier de futures opérations de dialogue, voire un vivier de cadres à « potentiel ».

La plateforme en ligne est conçue avec l'aide d'un prestataire (Bluenove). Elle est animée par une équipe légère constituée de cadres expérimentés (plutôt issus de la direction de la communication et des RH) et de stagiaires, qui pilote l'ensemble de l'opération.

Les rencontres physiques

Les spécialistes de la communication interne du groupe imaginent un dispositif « léger » (sur un plan logistique) qui va permettre d'organiser des réunions dans 23 villes, réunissant au total plus de 9000 participants au sein de plus de 1200 ateliers. La participation a donc une dimension quasi « industrielle », en tout cas massive. Le dispositif est conçu comme un parcours permettant au participant de vivre plusieurs expériences participatives successives en une matinée ou une après-midi. Le timing des séquences est donc serré. Le participant est ainsi invité à :

- Participer à trois ateliers de 30 mn (20 mn d'échange, 10 mn de synthèse collective). Deux dialogueurs : l'un lance et anime la discussion sur le thème, l'autre recueille les réactions et les propositions (prise de note sur tableau blanc). Puis proposition de synthèse. Les rapporteurs font ensuite une version écrite de cette synthèse qui est transmise à la plateforme.
- Participer à une initiation au fonctionnement de la plateforme et au kit permettant de « démultiplier » volontairement l'opération.
- Participer à un échange avec des managers « sponsors » de l'opération (30 mn)
- Participer à une présentation des enjeux territoriaux du groupe avec le Délégué régional.

Tous ces temps ne sont pas « productifs » (seuls les ateliers le sont à proprement parler) mais la simple description du dispositif donne une idée de l'ambition de « rationaliser » l'exercice participatif (nombre de participants/nombre de thème traité/production numérique de traces). Il s'agit de maximiser ainsi, en un temps limité, le nombre de participants, le nombre de thèmes traités et enfin la production numérique de traces (texte, photos, films...).

La plateforme en ligne

La plateforme en ligne propose un ensemble de thème de débats et appelle à des contributions⁹. Elle va recueillir près de 1000 contributions individuelles.

Ces thèmes sont repris dans les dialogues en présentiels. Ceci permet ensuite de « mettre en communication » les deux espaces. En effet les synthèses écrites des débats présentiels (réalisées par les animateurs des ateliers dits « dialogueurs ») sont versées dans la plateforme. Les différents types de participation constituent ainsi un corpus numérique unique. Ce corpus constitue une base pour l'équipe pilotant le dispositif, à partir de laquelle construire des synthèses et dégager des orientations. Il est aussi une ressource de légitimité : il constitue la preuve que les échanges oraux se concrétisent en une donnée alimentant un processus plus général.

Faire aboutir le processus, engager une dynamique

Le risque d'une « déception participative », que l'on retrouve dans les exercices publics a été anticipé dès la conception du dispositif. Il n'est pas envisageable d'engager un processus de mobilisation des salariés sans que cette participation produise des résultats et que ces résultats soient perçus comme crédibles. Le processus doit préparer l'entreprise au débat externe, il doit aussi, aux yeux du management, participer à des dynamiques plus globales de changement.

Cette traduction passe par un séminaire de synthèse d'une semaine où la synthèse des propositions des salariés est débattue lors d'ateliers réunissant une centaine de cadres de l'entreprise sélectionnés sur une logique d'expertise et d'engagement (plutôt que sur une logique hiérarchique).

Après ce séminaire, l'équipe de pilotage va ensuite traduire l'ensemble des contributions en une série de « chantiers » présentés au COMEX de l'entreprise. Celui-ci clôt l'exercice participatif par une émission télévisée diffusée sur l'intranet de l'entreprise (en direct et en différé) dans laquelle les dirigeants disent ce qu'ils ont retenu de l'ensemble. Une des décisions prises à l'issue de ce processus est de relancer en 2019 un nouvel exercice participatif autour de plusieurs thématiques issues des délibérations internes (notamment le rapport aux territoires ou encore la recherche d'une nouvelle « raison d'être » de l'entreprise. Le dispositif est

reconduit pour l'essentiel (« dialogueurs », rencontre physique et en ligne, synthèse...). En 2020, l'opération est rééditée (débat dans la filiale nucléaire) et élargie à l'international (EDF Energy). Au total, l'équipe Parlons Energie, devenue une équipe pérenne, revendique aujourd'hui 30 000 participants salariés sur trois années.

DISCUSSION

L'analyse de nos deux cas illustre la tentative de superposer deux types de principes : d'une part, un principe normatif de la bonne délibération (qui devrait être inclusive en termes de participation et par ailleurs informée, fruit de la confrontation d'arguments et articulée à des processus de décision, pour aller vite) et, d'autre part, un principe d'efficacité pour « optimiser » les processus démocratiques et leurs productions. Les nouveaux dispositifs visent ainsi à la performance démocratique (dans le double sens de la démonstration et de la productivité). Cette optimisation concerne aussi bien la participation (élargir la participation, pallier aux défauts de la participation de certains publics par auto-exclusion ou discrimination par les formats de la délibération) que les limites de la délibération (informations lacunaires, absence d'idéation, phénomène de leadership, production de mesures non « actionnables » etc.).

Un premier travail d'analyse et d'évaluation, relève d'une sociologie politique du débat public dans la lignée des travaux actuels sur la concertation, il consisterait à décrire la mise en tension de ces deux principes : dans quelle mesure en effet la rationalisation de ces dispositifs conduit-elle à des procédures plus satisfaisantes du point de vue des théories de la démocratie que l'on se donne ? Ce premier axe de discussion est intéressant mais il ne renouève que peu les travaux existants sur la participation.

Un second axe, plus original, consisterait à prendre au sérieux « la mise au travail » des publics dans la délibération et à aller chercher des outils conceptuels de description du côté des disciplines s'intéressant à l'activité.

En effet avec la multiplication des dispositifs de participation et l'institutionnalisation de certaines procédures, de nouvelles approches de la participation pointent l'existence d'un phénomène de « professionnalisation » de la participation (Gourgues, 2010 ; Nonjon, 2008 ; Mazeau, Nonjon 2018 ; Simard et al. 2018) et de la relation aux parties prenantes (Jobert, 2020). Des entreprises se

⁹ A noter que la plateforme encourage à une participation nominative et non pas sous pseudonyme

comme de nombreuses plateformes de débat en ligne.

créent autour de ce nouveau champs d'activité¹⁰ et, au sein des entreprises et d'organisations existantes, des formes d'institutionnalisation de la spécialisation apparaissent et peuvent faire l'objet de politiques de ressources humaines (création de nouvelles fonctions, formation, parcours RH).

Autrement dit, une spécialisation se crée autour d'un ensemble d'activités récurrentes et d'un marché (par exemple les consultants en concertation ou les garants du débat public mobilisés par le débat PPE) mais aussi par l'organisation de la diffusion de compétences propres à la concertation (Jobert, 2020) par exemple, celle des animateurs formés pour le débat Parlons Energie.

La notion d'activité nous semble alors utile pour faire le lien entre les approches sur les pratiques de participation et les travaux, encore peu nombreux, sur la professionnalisation. En effet, le terme activité pointe d'abord vers la manière dont les « professionnels » de l'activité vont définir, combiner et répéter un ensemble d'actions. Cette notion ouvre des questions comme celle de la division du travail entre professionnels experts et les autres professionnels engagés dans ces activités (consultants juniors, prestataires...) ou encore de la relation avec les clients de l'activité. Elle permet aussi de s'interroger sur la relation entre ces professionnels et les autres acteurs, notamment les acteurs bénévoles engagés dans la réalisation des activités (élus, association, citoyens...). La notion d'activité permet de tracer les frontières du professionnalisme (la juridiction au sens d'Abbott) et de décrire la division du travail dans une action singulière mêlant activité économique et activité politique. Elle permet également d'éclairer des stratégies visant à accroître la performance de l'activité. Il y a donc une réflexion sur le processus lui-même mais aussi sur le « facteur de production » que représente le public participant à ce processus. En second lieu, appliquer la notion d'activité à la participation permettrait de s'interroger sur les résistances aux injonctions à rendre plus performantes les pratiques. En reprenant par exemple l'opposition entre travail prescrit vs réel et on pourrait s'interroger sur des formes de détournement, voire de « sabotage ». L'analyse de Parlons Energie et du débat PPE montre incontestablement des effets en termes de mobilisation (bien qu'ils soient différentiels pour Parlons Energie, certaines catégories de salariés étant plus mobilisées que d'autres). Les travaux sur les expérimentations nous invitent à évaluer le caractère durable de ces effets, notamment dans un

contexte où le succès des premières expériences conduit à une institutionnalisation de ces dispositifs. Ces catégories d'analyse semblent d'autant plus s'imposer qu'une partie de ces délibérations s'inscrit dans le cadre de l'entreprise et convoque des participants certes volontaires mais enrôlés sous la bannière du contrat de travail.

CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

La porosité accrue entre l'espace public politique et l'espace privé de l'entreprise apparaît comme un phénomène majeur. La science politique s'en est emparée sous l'angle de la sociologie des élites et des carrières politiques. Il semble aujourd'hui intéressant de construire des échanges interdisciplinaires sur la question de la diffusion de pratiques et notamment de pratiques de la participation.

On constate en effet, d'une part, que le vocabulaire et les techniques du management de l'innovation semblent pénétrer le monde et les pratiques du débat public, nous invitant à analyser le débat public au prisme des catégories de l'activité. D'autre part, les valeurs de la participation et ses mots d'ordre semblent, dans le même temps, donner de nouvelles couleurs au management participatif, en héritant peut être d'ailleurs de ses ambiguïtés. Il semble ainsi pertinent, dans un mouvement symétrique de mobiliser les catégories d'analyse de la sociologie politique du débat public pour analyser les effets de ces dispositifs.

Dans ce programme de travail, la notion d'activité nous paraît prometteuse pour décrire à la fois les efforts des professionnels pour changer leur dispositif mais aussi, plus finement, leur attention, dans le cours de l'action, à la manière dont les « participants » se mettent au travail. Ce papier ne fait qu'esquisser et proposer une telle approche.

BIBLIOGRAPHIE

- Barbier J.-C. (2002), « Peut-on parler d'activation de la protection sociale en Europe ? », *Revue française de sociologie*, n° 43-2, avril-juin.
- Blatrix C., (2012). « Des sciences de la participation : paysage participatif et marché des biens savants en France ». *Quaderni*, 79, 59-80
- Blatrix C. & Blondiaux L., Fourniau J.-M., Lefevre R., Revel M. (dir.) (2008). *Le débat public une expérience française de démocratie participative*, La Découverte.
- Boltanski L. & Chiappello E. (1999). *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.

¹⁰ Y compris au sein du milieu académique où des « entrepreneurs » capturent ce nouveau segment de

marché, notamment par la création de formation. (Blatrix, 2012).

- Boy D. & Brugidou M., Halpern C., Lascoumes P., (2012). *Le Grenelle de l'Environnement-Acteurs, discours, effets*, A. Colin, Col. Recherches.
- Bozeman, Barry. (2013). "What Organization Theorists and Public Policy Researchers Can Learn from One Another: Publicness Theory as a Case-in-Point". *Organization Studies*. 34. 169-188. 10.1177/0170840612473549.
- Brugidou M. & Jobert A., Dubien I. (2008). « Quels critères d'évaluation pour le débat public ? Quelques propositions », In Blatrix C. & Blondiaux L., Fourniau J-M
- Cihuelo J. & Jobert A., Grandclément C. (coord.) (2015). *Energie et transformations sociales. Enquêtes sur les interfaces énergétiques*, Lavoisier, collection Socio-économie de l'énergie.
- Dujarier M.-A., (2008) *Le travail du consommateur*, Paris, La Découverte.
- Fishkin, j. & Luskin r., (2005) « experimenting with a democratic ideal: deliberative polling and public opinion », *acta polit* (2005) 40: 284..
- Gourgues G. (2010). *Le consensus participatif. Les politiques de la démocratie dans quatre régions françaises*, Thèse en Sciences politiques. Université de Grenoble, 2010.
- Jobert A. (2020), *Le sens territorial, Acceptabilité et dynamique de professionnalisation de la relation aux parties prenantes à Electricité de France*, thèse de sociologie, Université Paris Est.
- Mazeaud A. (2010). *La fabrique de l'alternance : la "démocratie participative" dans la recomposition du territoire régional, Poitou-Charentes 2004-2010*, Science politique. Université de La Rochelle.
- Mazeaud A. & Nonjon M. (2018). *Le marché de la démocratie participative*, Ed. du Croquant.
- Sintomer Y., (2011), *Petite histoire de l'expérimentation démocratique. Tirage au sort et politique d'Athènes à nos jours*, La Découverte, Paris.